



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le Comité syndical du 13 avril 2023

ID : 034-253401822-20230413-20230410-DE



## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte administratif du Syndicat.

Le Compte administratif 2022 a été fourni en annexe du présent document.

Le Compte administratif 2022 fait ressortir résultat de clôture excédentaire d'un montant total de 1 686 872,44 €, issu des balances suivantes :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture (2022)
Investissement	23 449.69 €		- 344 701.49 €	- 321 251.80 €
Fonctionnement	2 560 438.70 €	334 831.27 €	- 217 483.19 €	2 008 124.24 €
Total Général	<b>2 583 888.39 €</b>	<b>334 831.27 €</b>	<b>- 562 184.68 €</b>	<b>1 686 872.44 €</b>

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Compte 611 – **Contrats de prestations de services** : 10 964 121,32 €, auxquels se rapportent les coûts de traitement des déchets des intercommunalités ;
- Compte 617 – **Etudes et recherches** : 164 546,16 €, qui ont notamment concerné l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE de Lunel-Viel correspondant à la validation du recours à une DSP, le lancement de la mise en concurrence jusqu'à la réception des offres et l'accompagnement pour les négociations, l'étude de caractérisation des bennes tout-venant de déchetteries et la poursuite du schéma territorial des gestion des biodéchets
- Compte 62878 – **Versements à d'autres organismes** : 6 451 003,53 €, qui comportent notamment le reversement aux intercommunalités des reprises matières (revente de matériaux recyclables) et des soutiens des éco-organismes ;
- Compte 63512 – **Taxes foncières** : 167 937,60 € remboursés à OCREAL pour l'UVE de Lunel-Viel ;
- Chapitre 12 – **Charges de personnel et frais assimilés** : 139 123,50 €, qui couvrent les trois agents du Syndicat et le remboursement à Pays de l'Or Agglomération en vertu de la mise à disposition du personnel de direction ;
- Chapitre 65 – **Autres charges de gestion courante** : 53 097,30 € qui couvrent notamment les indemnités des élus ;
- Chapitre 66 – **Charges financières** : 166 487,53 € pour le remboursement des intérêts de l'emprunt lié aux travaux d'amélioration de l'UVE de Lunel-Viel.



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang  
825 route de Valergues  
34 400 Lunel-Viel  
Courriel : [contact@picetang.fr](mailto:contact@picetang.fr)  
Tél. 04 67 59 72 30

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 16,75 % par rapport à 2021 ce qui s'explique notamment par une progression des charges à caractère personnel. Les principaux facteurs :

- Au décalage entre le reversement 2022 et l'encaissement 2021 des éco-soutiens (- 1 445 792,21€) ;
- Un delta à facturer aux intercommunalités sur les traitements hors incinération (- 159 892,09 €)
- Une progression réelle des dépenses de prestations de services dues à la progression « des différents indices de révision,

Les recettes de fonctionnement se répartissent notamment ainsi :

- Compte 74751 – **GFP de rattachement** : 11 642 348,91 € qui sont constitués des contributions des intercommunalités pour le traitement de leurs déchets et de leur participation aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 654 198 € ;
- Compte 7478 – **Autres organismes** : 5 705 824,26 € qui correspondent aux soutiens des éco-organismes et aux recettes matières en contrepartie de la vente des matériaux recyclables.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- Compte 1641 – **Emprunts en euros** : 626 343,95€ qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt lié aux travaux d'amélioration de l'UVE ;
- Compte 2051 – Concessions et droits similaires : 36 286,80 €, qui correspondent à la création du Site Internet du Syndicat et à la mise à disposition du logiciel de comptabilité ;
- Compte 2181 : **Installations générales, agencements et aménagements divers** : 4 672,20 € pour la sécurisation du local de mesure (clôture) et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique
- Compte 2182 : **Matériel de transport** : 28 181 € suite à l'acquisition d'un véhicule électrique de modèle Renault Zoe.

Les recettes d'investissement proviennent :

- Comptes 1068 – **Excédents de fonctionnement capitalisés** : 334 831,27 € ;
- Compte d'amortissement chapitre 040 - **Opérations d'ordre de transfert entre section** : 14 692,24 € qui correspondent la dotation d'amortissement 2022.

Les restes à réaliser en 2022 sont les suivants :

- Compte 2111 – **Terrains nus** : 100 000 € qui correspondent à l'acquisition de la parcelle destinée au siège du syndicat

Le **résultat de clôture de l'exercice 2022** s'élève, pour les deux sections, à 1 686 872,44 €. Il est identique à celui du Compte de gestion du receveur du service de gestion comptable de Saint Mathieu-de-Trévières.

